

VERS LA MAÎTRISE

Étudier à Trois-Rivières

Bonne nouvelle, le programme de formation en ergothérapie (baccalauréat-maîtrise) voit enfin le jour à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Les 32 premiers étudiants sont en effet attendus dès septembre prochain.

L'intérêt de l'UQTR pour l'offre d'une formation en ergothérapie est manifeste depuis plusieurs années. En 1995, avec la collaboration de deux consultantes, l'établissement avait élaboré un projet de baccalauréat qui s'inspirait de celui de la McMaster University. Cependant, à cette époque, le ministère de l'Éducation avait opté pour l'accroissement du nombre de places dans les programmes existants.

Le projet réactualisé en 2006 prend en compte la prolifération des savoirs, la complexité de la pratique, les besoins grandissants de la population et les nouveaux rôles que sont de plus en plus appelés à jouer les ergothérapeutes.

Le programme offert à l'UQTR vise à outiller les futurs professionnels pour répondre notamment à des besoins particuliers de la population : incapacités grandissantes chez les personnes âgées, difficultés particulières du quotidien pour des personnes atteintes de problèmes de santé mentale, de santé physique et de déficience intellectuelle, et ce, dans un contexte de travail interdisciplinaire. Cet aspect est omniprésent dans le programme. Dès le début de leur formation, les futurs ergothérapeutes suivront des cours de base avec des étudiants inscrits en sciences biomédicales et en sciences de la santé. Aussi, les professeurs pourront être impliqués dans des équipes interdisciplinaires de recherche en réadaptation déjà existantes, comme par exemple, le Laboratoire d'humanisation des soins.

Les stratégies pédagogiques retenues

Les stratégies pédagogiques utilisées seront variées. « Il sera possible pour les étudiants d'apprendre à partir de situations cliniques comme celles que rencontrent les ergothérapeutes dans leur pratique réelle », indique la directrice du programme, Martine Brousseau. De plus, les laboratoires, l'utilisation du portfolio et les stages cliniques aideront les universitaires à développer, tout au long de leur formation, des compétences transversales de raisonnement clinique, de jugement critique, de prise de décision clinique, d'éthique et d'analyse. Ainsi, ils acquerront un savoir-agir qui correspond à l'ensemble des compétences et responsabilités professionnelles attendues des ergothérapeutes telles qu'identifiées par l'Ordre. Ils seront également outillés pour assumer les sept principaux rôles de l'ergothérapeute tels que définis dans le Profil de la pratique de l'ergothérapie au Canada.

À la fin de leur formation, les étudiants devront avoir complété les 1050 heures de stages cliniques réparties tout au long des 10 sessions du programme. « Nous voulons qu'ils donnent du sens à leurs apprentissages, que leur formation ne soit pas pour eux qu'un bassin de connaissances théoriques », explique M^{me} Brousseau.

Les travaux d'implantation de la formation vont bon train à l'UQTR. Une conseillère en développement en ergothérapie, Huguette Picard, prête main-forte au démarrage du programme. Quelques professeurs sont en poste et un coordonnateur de stage devrait joindre le personnel durant l'été. La demande d'obtention d'agrément du programme auprès de l'Association canadienne des ergothérapeutes a déjà été envoyée. De plus, le programme est devenu membre de l'Association canadienne des programmes universitaires en ergothérapie. Comme quoi l'UQTR est plus que jamais prête pour septembre 2008!

TRAVAUX DE L'ORDRE

La maîtrise professionnelle en ergothérapie : état de situation

Au mois de février dernier, l'Office des professions du Québec a procédé à une consultation sur un projet de règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels (ergothérapeutes). Ce projet de règlement est l'aboutissement des travaux menés par l'OEQ et les universités depuis de nombreuses années. Il vise à modifier les diplômes qui seront exigés pour obtenir un permis de l'OEQ, passant du

diplôme de B. Sc. en ergothérapie à celui de maîtrise professionnelle en ergothérapie pour les nouveaux diplômés. L'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke, l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université McGill ont complété le processus de reconnaissance de leur programme de formation menant à un diplôme de maîtrise en ergothérapie par les instances universitaires et ministérielles requises ainsi que par l'OEQ tandis que l'Université Laval est en voie de l'achever.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Un nouveau site Web pour l'OEQ

L'Ordre est fier d'annoncer le lancement de son tout nouveau site Web. Cet ambitieux projet, qui a nécessité plus d'une année de travail, a requis la contribution de nombreuses personnes dont le personnel de la permanence de l'Ordre (personnel de soutien, ergothérapeutes, conseillère juridique et directeurs). Une firme spécialisée dans le développement de sites Web, des traducteurs, un réviseur linguistique et deux autres ergothérapeutes y ont aussi collaboré.

La conception de ce nouveau site visait non seulement à moderniser l'apparence et le contenu du www.oeq.org, mais aussi à le rendre utile et convivial autant pour le public que pour les membres de l'Ordre.

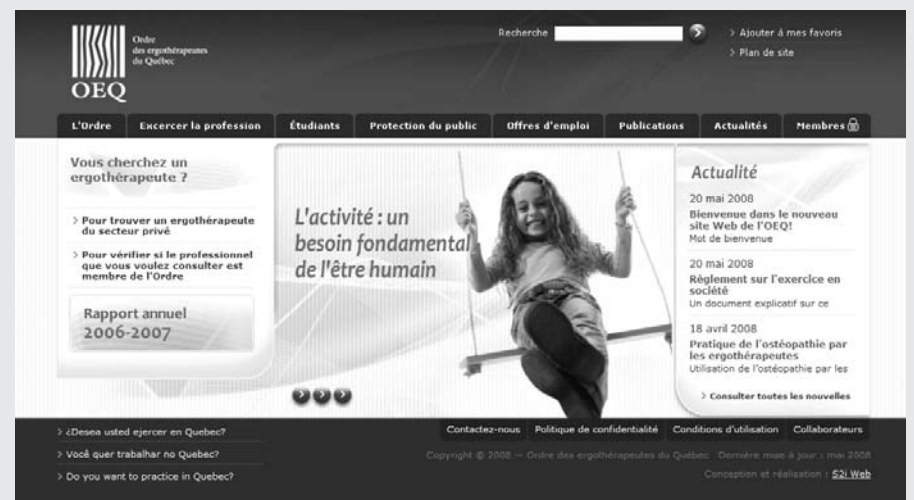
Ainsi, la page d'accueil du site a été conçue pour promouvoir la profession et informer le public de ce qu'est l'ergothérapie et de ses possibilités pour améliorer l'autonomie et le bien-être des personnes.

Cette page dirige le visiteur vers des chroniques sur l'ergothérapie que vous pourrez distribuer à vos clients puisqu'elles sont disponibles en version imprimable.

La section ouverte au grand public a été bonifiée pour faciliter la compréhension des actions entreprises par l'Ordre envers la protection du public. On y trouve également une liste d'offres d'emploi mise à jour régulièrement.

La section réservée aux membres a aussi connu un important développement. Par exemple, vous pouvez dorénavant procéder au changement de vos coordonnées personnelles directement à partir du site.

Ne manquez pas de visiter ce site optimisé où vous trouverez de nombreux avantages. Rendez-vous à la page « Sondage » de la section réservée aux membres pour nous transmettre votre opinion sur le tout nouveau www.oeq.org.



SOMMAIRE

VERS LA MAÎTRISE	
Étudier à Trois-Rivières	1
TRAVAUX DE L'ORDRE	
La maîtrise professionnelle en ergothérapie : état de situation	1
L'Ordre commente le nouveau PAM	2
Suivi du Projet de loi n° 50	2
ÉCHOS DE L'ORDRE	
Un nouveau site Web pour l'OEQ	1
Un nouveau syndicat-adjoint au bureau du syndicat	2
Dominique Jutras, nouvelle administratrice	2
Félicitations aux lauréats des prix et mentions 2007	3
Bienvenue aux nouveaux membres	7
VOS QUESTIONS VOS RÉPONSES	
Le droit de refuser de rendre des services professionnels à un client	4
MOT DE LA SECRÉTAIRE	
Rappel Exercice en société	4
ÉCHOS DES MEMBRES	
Nouveau livre de Francine Ferland	4
Claire Dumont, coéditrice d'un livre	4
Nomination de Johanne Desrosiers à l'Université de Sherbrooke	5
Les ergothérapeutes de la clinique Parents-Plus font parler d'elles!	5
L'ORDRE ET SES PARTENAIRES	
L'OEQ s'implique dans l'enseignement universitaire	5
Ostéopathie	7
EN DIRECT DU GOUVERNEMENT	
Nouvelles dispositions au Code des professions	5
La CSST suit de près l'implantation du nouveau Règlement sur l'assistance médicale	6
LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE	
Bilan du programme de formation continue 2007-2008	6
L'ergothérapie – une des 25 professions les plus belles!	6
USURPATION DE TITRE	
L'Ordre obtient une autre condamnation	6
RESSOURCES EXPRESS	7
CARNET D'ADRESSES WEB	7
FORMATION CONTINUE	8

ÉCHOS DE L'ORDRE

Un nouveau syndic-adjoint au bureau du syndic

L'Ordre souhaite la bienvenue à Josée Lemoignan qui œuvre au bureau du syndic en qualité de syndic-adjoint depuis le 17 mars dernier. Bachelière en ergothérapie, M^{me} Lemoignan détient aussi une maîtrise en médecine expérimentale (spécialisation bioéthique) et un certificat en gestion de la santé. Sa grande expérience clinique l'a conduite à collaborer à la rédaction de plusieurs articles et à enseigner comme professeure invitée aux universités Concordia et McGill. Josée Lemoignan saura sûrement faire profiter l'Ordre de ses nombreuses compétences et riches expériences professionnelles.



Dominique Jutras, nouvelle administratrice



C'est avec grand plaisir que le Bureau de l'Ordre accueille Dominique Jutras à titre d'administratrice de la région de Montréal. Bachelière en ergothérapie de l'Université de Montréal, elle est à l'emploi du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau depuis 1984. Forte d'une expérience auprès de multiples clientèles, M^{me} Jutras travaille présentement avec celles présentant des incapacités permanentes reliées à une blessure médullaire ou à un déficit neurologique. Dominique Jutras exerce aussi sa profession dans le secteur privé depuis 1989. Elle a été nommée au Bureau de l'OEQ pour compléter un mandat se terminant à l'automne prochain.

TRAVAUX DE L'ORDRE

L'Ordre commente le nouveau PAM

En octobre dernier, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) a fait valoir plusieurs points en lien avec le volet Établissements du réseau de la santé et des services sociaux du nouveau Plan d'action ministériel pour une éthique en recherche (PAM).

Dans ses commentaires, l'OEQ a mentionné son intérêt pour l'amélioration de la qualité des services qui, de son avis, passe, notamment, par l'avancement de la recherche en ergothérapie. L'Ordre a exprimé, dans son mémoire, une inquiétude quant à la rigidité des processus qui pourrait

être engendrée par la mise en application du PAM. En effet, les établissements se dotent souvent d'une structure qui alourdit les procédures de la recherche biopsychosociale. L'OEQ craint que cette lourdeur nuise aux chercheurs dans l'avancement de la recherche dans ce secteur.

Finalement, l'Ordre informe le ministère de la Santé et des Services sociaux de son ouverture à échanger afin que le réseau public évolue vers une pratique qualitative de la recherche.

Suivi du Projet de loi n° 50

Le 4 mars 2008, l'OEQ a présenté à la Commission des institutions du gouvernement du Québec le mémoire préparé en réponse au dépôt du projet de loi modifiant le Code des professions pour les professions de la santé mentale et des relations humaines. En plus des ordres professionnels concernés, plusieurs regroupements d'intervenants et les associations d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont fait connaître leurs réactions à la Commission.

À l'écoute des commentaires émis, le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Jacques P. Dupuis, a annoncé certaines de ses intentions dès la fin des séances de la Commission. Exprimant sa volonté qu'un projet de loi soit adopté, il a mandaté l'Office des professions du Québec pour, notamment, étudier la situation de l'ensemble des techniciens œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux et mettre en place

les mesures nécessaires pour éviter une rupture des services en lien avec la réserve de certaines activités professionnelles. Il a par ailleurs demandé qu'un guide explicatif soit élaboré en collaboration avec les ordres professionnels et qu'un réseau de répondants soit mis en place pour répondre aux questions qui seront posées concernant la portée de la loi et son application. Finalement, il a souhaité la collaboration des ministères de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour que les milieux de leurs réseaux respectifs soient bien informés de ces faits.

Au moment d'écrire ces lignes, on ne sait pas encore quels amendements seront apportés au projet de loi ni quand il sera adopté. Il apparaît donc prématuré d'appliquer dans les milieux des mesures découlant de ce projet de loi. Comme il l'a fait lors de l'adoption de la Loi n° 90 en 2002, l'OEQ suit ce dossier de près et participera à toutes les étapes menant à l'application de la nouvelle loi.

Nos tarifs de groupe. Vos économies personnelles.



Que ce soit pour assurer votre voiture, votre résidence ou votre entreprise, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec vous a négocié des **rabais de groupe** et des **avantages exclusifs** auprès de La Personnelle, premier assureur de groupe auto et habitation au Québec.

Appelez. Comparez. Économisez.

1 888 GROUPES

(1 8 8 8 4 7 6 - 8 7 3 7)

www.lapersonnelle.com/oeq

(soumission auto et habitation seulement)



À GAGNER:
deux prix de
25 000\$
pour réaliser vos
projets personnels!

Pour participer,
demandez simplement
une soumission
à La Personnelle!

Aucun achat requis.
Détails disponibles au
www.lapersonnelle.com/25000

 **laPersonnelle**
Assurance de groupe auto, habitation et entreprise

ÉCHOS DE L'ORDRE



Félicitations aux lauréats des prix et mentions 2007

L'Ordre est fier de présenter les lauréats de ses différents prix et mentions pour l'année 2007. Vous trouverez ici une brève présentation des ergothérapeutes primés ainsi que la nature de la distinction méritée. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez le www.oeq.org. Aucune remise officielle n'a encore eu lieu pour ces prix, à l'exception des prix de l'OEQ aux finissants de l'Université McGill et de l'Université de Montréal. Nos félicitations à ces ergothérapeutes dont le travail contribue à l'essor de la profession.



Mention d'excellence

La Mention d'excellence est décernée en collaboration avec La Capitale, assurances générales, à un ergothérapeute de plus de 15 ans d'expérience dont la carrière et les réalisations professionnelles évoluent sous le signe de l'excellence. L'honneur de la Mention d'excellence 2007 va à **Erika Gisel**, erg. Par son engagement en enseignement et en recherche clinique, M^{me} Gisel offre une contribution exceptionnelle à l'avancement des compétences de la profession, notamment dans le domaine de l'évaluation et de l'intervention auprès des personnes qui présentent des troubles de déglutition. Depuis le début de sa carrière, sa poursuite de l'excellence est mise au profit de l'amélioration des services offerts à la population et au rayonnement de la profession. L'ensemble de son travail, son leadership incontestable et ses qualités humaines appréciables font d'elle un chef de file respecté et recherché tant au niveau local, national qu'international.

Prix Nicole-Ébacher

Guyline Mercier a mérité le Prix Nicole-Ébacher 2007. L'Ordre souhaite ainsi souligner l'implication soutenue de cette ergothérapeute au sein du comité d'inspection professionnelle depuis huit ans. Cet engagement implique de grandes responsabilités et démontre l'intérêt de M^{me} Mercier pour la qualité de l'exercice de la profession. L'apport de ses connaissances et de ses compétences contribue de manière significative à rencontrer le mandat de ce comité. De plus, son souci d'entraide et de partage l'amène notamment à participer à la formation des nouveaux membres de ce comité et à soutenir d'autres activités de l'Ordre. Le Prix Nicole-Ébacher est remis annuellement à un ergothérapeute qui s'est démarqué par son action bénévole dans le cadre des activités de l'OEQ. Ce prix comprend une bourse et un forfait détente à l'Auberge de La Montagne Coupée de Saint-Jean-de-Matha.



Prix Ginette-Théorêt

Le Prix Ginette-Théorêt, offert en collaboration avec Serespro – Service de ressources professionnelles en réadaptation, vise à reconnaître un ou des ergothérapeutes du milieu clinique s'étant particulièrement distingués parmi leurs pairs au cours des deux dernières années. Malheureusement, en 2007, l'Ordre n'a reçu aucune candidature dans cette catégorie. Votre collaboration à la reconnaissance d'ergothérapeutes qui correspondent à cette description est essentielle. N'hésitez pas à soumettre leurs candidatures l'automne prochain!

Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne (doctorat)



La Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne 2007 (projet de doctorat), est décernée à l'ergothérapeute **Denise Keiko Shikako Thomas** pour son projet intitulé *Participation en activités de loisir chez les adolescents atteints de la paralysie cérébrale*. Ce projet réalisé dans le cadre d'un doctorat en science de la réadaptation à l'Université McGill est effectué sous la direction de M^{me} Annette Majnemer, erg. Le projet de M^{me} Thomas se démarque par sa grande pertinence et par ses retombées potentielles importantes pour la qualité de vie des adolescents ayant des déficiences physiques, en fournissant des données sur les déterminants de la participation à des activités de loisir pour ces personnes. Cette bourse est offerte en collaboration avec La Personnelle – Assurance de groupe auto et habitation à un ergothérapeute inscrit à un programme de 3^e cycle pour un projet de recherche en voie de réalisation présentant un intérêt particulier pour l'ergothérapie. Pour obtenir plus d'information concernant le projet de M^{me} Shikako Thomas, surveillez la parution prochaine de l'article suivant : SHIKAKO-THOMAS, Keiko; MAJNEMER, Annette; LACH, Lucy; LAW, Mary. *Determinants of Participation in Leisure Activities in Children and Youth with Cerebral Palsy: Systematic Review*. Physical and Occupational Therapy in Pediatrics. 2008 – sous presse.

Mérite du CIQ

Sur recommandation de l'OEQ, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a décerné un Mérite du CIQ 2007 à **Martine Brousseau**, erg. Ces mentions sont décernées sur recommandation des ordres professionnels et remises à l'un de leurs membres qui s'est distingué au service de sa profession et de son ordre professionnel. Depuis de nombreuses années, M^{me} Brousseau apporte une contribution significative au fonctionnement de l'OEQ. Son importante implication au comité de la formation continue ainsi qu'à plusieurs autres activités de l'OEQ a été d'un apport très précieux, eu égard notamment aux orientations de l'Ordre en formation continue. M^{me} Brousseau est ainsi un acteur-clé pour l'avancement des compétences en ergothérapie et pour le développement de la profession. L'ensemble de ses réalisations témoigne d'un engagement indéfectible envers la profession et son ordre professionnel.



Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne (maîtrise)



Marie-Ève Gagné, erg., obtient la Bourse de recherche Anne-Lang-Étienne 2007 (projet de maîtrise) pour son projet intitulé *Évolution de la « qualité de vie » de la personne atteinte de cancer en soins palliatifs bénéficiant d'interventions en ergothérapie*. Ce projet, réalisé dans le cadre d'une maîtrise au programme de médecine expérimentale de l'Université Laval se déroule sous la direction de l'ergothérapeute Line Robichaud et du Dr Pierre Gagnon, psycho-oncologue. La lauréate se démarque des autres candidats en lice pour cette bourse par la grande pertinence et l'applicabilité du projet. En effet, celui-ci aura des retombées concrètes sur les compétences des ergothérapeutes, en fournissant des indications quant à l'impact de leurs interventions sur la qualité de vie de chaque personne atteinte d'un cancer en soins palliatifs. Cette bourse est offerte en collaboration avec TVR Technologies inc. à un ergothérapeute inscrit à un programme de 2^e cycle pour un projet de recherche en voie de réalisation présentant un intérêt particulier pour l'ergothérapie.

Prix de l'OEQ

Un Prix de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec est attribué depuis 1974 à chacun des finissants en ergothérapie des trois programmes universitaires québécois qui ont obtenu le meilleur résultat de leur cohorte pour l'ensemble de la formation clinique. Voici les trois étudiants dont l'excellence mérite d'être soulignée :



Prix de l'OEQ –
Université Laval :
Luc Méthot



Prix de l'OEQ –
Université de Montréal
(offert en collaboration
avec le Centre de
transformation
de véhicules Lanaudière) :
Anne-Karine Bouthillier



Prix de l'OEQ –
Université McGill :
Karine Giasson-Gariepy

VOS QUESTIONS VOS RÉPONSES

Le droit de refuser de rendre des services professionnels à un client

Jean Lancot
AVOCAT

En tant que professionnel, l'ergothérapeute bénéficie d'une large autonomie qui l'autorise à refuser de rendre des services professionnels à un client. Cette liberté de choix échoit à tout professionnel, qu'il soit avocat, comptable agréé, dentiste ou ergothérapeute. Elle est toutefois limitée et balisée par des lois ou des contextes de pratique comme nous le verrons ci-après.

Le refus basé sur la discrimination

Si l'ergothérapeute peut en principe opposer un refus à une personne qui souhaite bénéficier de ses services, il ne peut le faire pour un motif de discrimination. L'article 57 du Code des professions précise que « nul professionnel ne peut refuser de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne ». Un refus pour une de ces raisons constitue un acte dérogatoire à la dignité de la profession, précise l'article 59 du même Code.

Ces motifs ne sont cependant pas limitatifs. En effet, à titre d'exemple, l'ergothérapeute qui refuserait de rendre des services en raison de l'orientation sexuelle de son client userait de discrimination à son endroit. Ce

motif est en effet précisé à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne. Il est donc probable que le bureau du syndicat, informé d'un tel agissement d'un ergothérapeute, pourrait porter une plainte disciplinaire à son endroit et invoquer une convention à l'article 59.2 du Code des professions qui précise que « nul professionnel ne peut poser un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de sa profession ».

Le contexte de l'exercice au sein des établissements publics

L'article 6 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux précise que « [...] Rien dans la présente loi ne limite la liberté qu'a un professionnel d'accepter ou non de traiter une personne. »

Est-ce à dire que l'ergothérapeute a une complète liberté de choisir? Non, et cela, en raison de son statut d'employé. En effet, le statut de l'employeur l'autorise à négocier et à imposer à ses employés l'obligation de fournir des services aux bénéficiaires inscrits ou admis dans l'établissement. Les auteurs Lajoie et Molinari, dans leur ouvrage intitulé *Traité de droit de la santé et des services sociaux*, précisent que le statut de professionnel peut se doubler de celui de travailleur et que rien n'interdit aux membres des ordres professionnels de se soumettre à des restrictions de leur autonomie.

Le contexte de l'exercice en pratique privée

En principe, l'ergothérapeute exerçant en pratique privée se voit conférer une plus importante autonomie, surtout s'il bénéficie d'un statut qui lui confère l'autorité décisionnelle. Quant à lui, l'employé est également soumis aux décisions de son employeur, tout comme l'ergothérapeute du secteur public, lequel ne peut cependant se voir imposer des actes qui contreviendraient à son Code de déontologie, comme nous le verrons plus loin.

Les refus justifiés

Quel que soit son contexte d'exercice, l'ergothérapeute ne devrait en aucun cas être amené à rendre des services professionnels dans les circonstances suivantes. Ainsi, l'ergothérapeute peut refuser de rendre des services à un client si ce dernier l'incite à l'accomplissement d'actes illégaux, injustes ou frauduleux (article 3.03.05 b) du Code de déontologie). L'ergothérapeute peut aussi refuser de traiter un client s'il estime ne pas avoir un niveau de compétence suffisant. Il est alors justifié de diriger son client vers une autre personne compétente (article 3.02.03 du Code de déontologie). Enfin, l'ergothérapeute ne devrait prodiguer de services professionnels si le fait d'accepter de rendre ces services à une personne crée une

situation de conflit d'intérêts ou compromet son indépendance professionnelle. Dans ce cas, il doit opposer un refus à cette personne (article 3.03.05 b) du Code de déontologie). Ce serait par exemple le cas d'un proche qui souhaiterait que l'ergothérapeute s'occupe de le suivre en matière de santé mentale.

Ajoutons que l'ergothérapeute ne peut se voir imposer par un non-membre, même s'il s'agit de son employeur, de rendre des services professionnels à un client si ces services ne sont pas justifiés. Il a effectivement l'obligation d'ignorer toute intervention d'un tiers qui pourrait influencer sur l'exécution de ses devoirs professionnels au préjudice de son client (article 3.05.01 du Code de déontologie).

Conclusion

Le droit de refuser de rendre des services professionnels à un client illustre bien le double statut de la majorité des ergothérapeutes, celui de professionnel et d'employé. Les privilèges d'être professionnel, notamment l'autonomie et la liberté de choix, sont en pratique fortement balisés et limités par le statut de l'employeur. On doit cependant se souvenir que l'ergothérapeute est également soumis en tout temps au respect de son Code de déontologie et que l'employeur doit prendre acte de cette réalité.

MOT DE LA SECRÉTAIRE

Rappel
Exercice en société

Le document explicatif portant sur le projet de Règlement sur l'exercice de la profession d'ergothérapeute en société est disponible dans la section réservée aux membres du nouveau site de l'OEQ (www.oeq.org).

Vous avez jusqu'au 15 juillet 2008 pour nous faire parvenir, au besoin, vos commentaires sur ce projet de règlement.

ÉCHOS DES MEMBRES

Nouveau livre de Francine Ferland

Auteure de multiples ouvrages traduits en plusieurs langues, l'ergothérapeute Francine Ferland vient de lancer *Raconte-moi une histoire. Pourquoi? Laquelle? Comment?* Ce petit guide fort utile explique de façon claire aux parents le réel intérêt de conter des histoires aux petits pour stimuler leur imagination.

Elle-même grand-mère, M^{me} Ferland se penche sur les différents types de récits – contes, livres d'images, magazines, comptines – et sur les nombreuses manières de les narrer aux enfants.

Éditions du CHU Sainte-Justine, 2008, 15\$

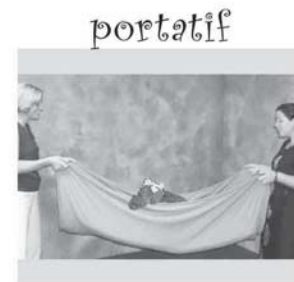
Claire Dumont,
coéditrice d'un livre

En collaboration avec Gary Kielhofner, Claire Dumont, erg. a récemment édité un livre intitulé *Positive Approaches to Health*. Cet ouvrage comprend de multiples chapitres qui présentent différentes approches thérapeutiques dans le domaine de la santé. Rédigé par divers professionnels dont des ergothérapeutes, ce livre traite notamment de la résilience, de la motivation, de la créativité, de la spiritualité et de l'approche écologique. Pour plus d'information, visitez le www.novapublishers.com.

Fabricant de matériel
pour intégration sensorielleÉconomisez les taxes
sur tous nos

hamacs

Hamac portatif en lycra – Petit	45\$ (taxes comprises)
Hamac portatif en lycra – Grand	60\$ (taxes comprises)
Hamac en lycra «Cocon»	75\$ (taxes comprises)
Hamac en lycra «Cachette»	80\$ (taxes comprises)



Cette promotion est valable jusqu'au 31 août 2008

Lyne Proulx • 450 427-3894

www.solutionsensee.com

Salle de montre sur rendez-vous seulement au 7612, Centrale • LaSalle, Qc H8P 1K9

ÉCHOS DES MEMBRES

Nomination de Johanne Desrosiers à l'Université de Sherbrooke

La professeure titulaire Johanne Desrosiers a été nommée le 1^{er} janvier dernier doyenne à la réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke (UdeS). Diplômée de l'Université de Montréal, cette

ergothérapeute a aussi complété une maîtrise en gérontologie et un doctorat en sciences cliniques. Elle était directrice de l'École de réadaptation de l'UdeS depuis juillet 2006. Félicitations!

Les ergothérapeutes de la clinique Parents-Plus font parler d'elles!

Au cours des derniers mois, la clinique Parents Plus du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau a été fréquemment mentionnée dans les médias québécois. Susan Vincelli, erg., initiatrice de la clinique, a notamment présenté les services offerts par les ergothérapeutes qui y œuvrent et dont l'expertise vise les interventions auprès de parents ayant des incapacités physiques. Cette clinique unique au Canada souligne l'important apport de l'ergothérapie pour permettre aux personnes de vivre à leur plein potentiel.

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

L'OEQ s'implique dans l'enseignement universitaire

Depuis plusieurs années déjà, l'Ordre contribue activement à la formation des futurs ergothérapeutes. Au fil du temps, cette collaboration avec les programmes universitaires s'est accrue au point où, en 2007-2008, l'Ordre a offert près de 20 heures de cours dans trois programmes d'ergothérapie.

Ces cours composés d'exposés magistraux et d'ateliers pratiques portent essentiellement sur les aspects légaux et déontologiques liés à l'exercice de la profession au Québec. Leur objectif principal vise à sensibiliser les étudiants à ces importants enjeux afin qu'ils en saisissent concrètement la portée dans la pratique quotidienne de l'ergothérapie. Parmi les sujets abordés, soulignons le Code des professions et son application à l'OEQ, la tenue des dossiers et certaines particularités du secteur privé. On

y traite également des obligations des membres de l'Ordre dont le respect du Code de déontologie des ergothérapeutes, des normes professionnelles et des lignes directrices de formation continue.

Ces séances de formation représentent un moment privilégié pour l'Ordre, car elles permettent l'établissement d'un premier lien avec ses futurs membres. À en juger par la vigueur des échanges pendant ces cours, la déontologie dans toutes ses nuances et subtilités constitue un sujet d'intérêt pour les étudiants. Lorsque vous êtes appelés à jouer le rôle de superviseur pour des stages de formation clinique, n'hésitez pas à aborder ces aspects avec vos étudiants. Des exemples concrets aident toujours à démythifier un sujet aussi complexe!

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Nouvelles dispositions au Code des professions

De nouvelles dispositions au Code des professions sont entrées en vigueur en décembre dernier suite à l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi n° 12 – Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie (PL 12) ainsi que du projet de loi n° 45 – Loi modifiant la Loi sur le Barreau et le Code des professions (PL 45).

Parmi les dispositions introduites par ces deux projets de loi, certaines sont susceptibles d'intéresser les membres de l'Ordre. En effet, mentionnons tout d'abord les augmentations substantielles apportées par le PL 12 aux montants minimaux et maximaux des amendes disciplinaires et pénales prévues au Code. Ainsi, en matière disciplinaire, l'amende minimale passe de 600 \$ à 1 000 \$

alors que le montant maximal passe de 6 000 \$ à 12 500 \$. En matière pénale (ex. : usurpation de titre, exercice illégal de la profession d'ergothérapeute), l'amende minimale passe de 600 \$ à 1 500 \$ pour une personne physique et à 3 000 \$ pour une personne morale alors que le montant maximal passe de 6 000 \$ à 20 000 \$ pour une personne physique et à 40 000 \$ pour une personne morale. On prévoit également qu'en cas de récidive, ces montants seront portés au double.

Le PL 12 est également venu introduire une nouvelle infraction pour quiconque, sciemment, aide ou amène un membre d'un ordre professionnel à contrevenir à une disposition de son code de déontologie. Cette

infraction représente une avancée majeure puisqu'elle permettra notamment à l'Ordre de sévir contre un employeur qui empêche un de ses employés membre de l'Ordre de respecter ses obligations déontologiques.

En ce qui a trait au PL 45, ce dernier est venu introduire de nouvelles dispositions en matière disciplinaire, dont notamment celle qui vise l'interdiction pour quiconque de formuler une plainte à l'encontre d'une personne qui exerce une fonction prévue au Code des professions, dont un syndic ou un membre d'un comité de discipline, en raison d'actes accomplis dans l'exercice de cette fonction.

De plus, le PL 45 prévoit que le président du comité de discipline pourra dorénavant

rejeter sur requête une plainte déposée à l'encontre d'un ergothérapeute qu'il juge abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

En terminant, il importe de mentionner que le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Jacques Dupuis, a déposé devant l'Assemblée nationale le 2 avril dernier le projet de loi n° 75 – Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, lequel, s'il est adopté, apportera d'importantes modifications au Code des professions. Nous vous tiendrons informés des développements dans ce dossier au cours des prochains mois.



PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

595 LANAUDIÈRE
REPENTIGNY, QC.
J6A 7N1

1-888-919-2555

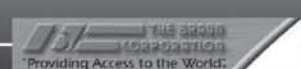
www.tvrtechnologies.com
info@tvrtechnologies.com



SPÉCIALISTE EN ADAPTATION
DE VÉHICULES POUR PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE



MEMBRE ACCRÉDITÉ



Bilan du programme de formation continue 2007-2008

L'année 2007-2008 fut une année fort mouvementée pour le programme de formation continue comme en font foi l'expansion du programme d'activités, l'arrivée d'une nouvelle secrétaire et d'une nouvelle coordonnatrice et l'organisation de plus de 42 séances de formation aux quatre coins de la province.

Cette année encore, les ergothérapeutes ont participé en grand nombre aux activités de l'Ordre. Près de 700 d'entre eux ont complété l'une ou l'autre des activités. Leur niveau de satisfaction a été aussi élevé que par les années passées. Ils ont encore une fois souligné la qualité des formateurs et du contenu des activités proposées.

Il est à noter que l'Ordre, dans ses efforts de rendre la formation continue accessible à tous ses membres, a offert en 2007-2008 un nombre accru de séances de formation dans des régions autres que les grands centres de Montréal et Québec. Il est important de souligner que le nombre de ces activités de formation a été directement proportionnel au nombre de membres qui exercent dans ces régions. Nos efforts d'équité portent donc ses fruits!

Le programme 2008-2009 est déjà en cours. Inscrivez-vous rapidement, car les places se remplissent vite.

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

La CSST suit de près l'implantation du nouveau Règlement sur l'assistance médicale

Louise Handfield
DIRECTRICE DE L'INDEMNISATION ET
DE LA RÉADAPTATION PAR INTÉRIM CSST

Le 22 novembre 2007, de nouvelles règles portant sur l'ergothérapie et la physiothérapie sont entrées en vigueur. Une nouvelle balise amène maintenant le médecin à revoir son patient pour évaluer sa condition et réviser le plan de traitement. Pour faciliter l'implantation, la CSST forme une équipe pour soutenir le personnel et poursuit les échanges avec les ergothérapeutes, les physiothérapeutes et les médecins. De plus, depuis le mois de mai, les médecins ont accès à une formation spécifique sur l'avis motivé. Pour toute question, contactez la CSST au 1 866 302-CSST ou, pour des cas particuliers, utilisez ces adresses courriel : chantal.st-jacques@csst.qc.ca ou louise.handfield@csst.qc.ca.

L'ergothérapie – une des 25 professions les plus belles !

Dans son édition du 1^{er} mars 2008, le *Journal de Montréal* classait l'ergothérapie parmi les 25 professions les plus belles en lui accordant la 21^e place. Publiée dans le cahier *Votre argent*, l'étude réalisée par Jobboom visait à déterminer les 25 plus belles jobs au Québec en fonction de multiples critères dont le salaire, l'autonomie professionnelle, les possibilités de développement professionnel, les perspectives d'emploi au Québec et au Canada, la participation aux décisions, la possibilité de faire partie d'une équipe et la flexibilité de l'horaire de travail.

L'ergothérapie a obtenu ses notes les plus élevées pour ce qui est de l'autonomie professionnelle et des perspectives d'emploi. Parmi les autres professions de la santé présentes dans cette liste, on trouve les dentistes (1^{re} place), les pharmaciens (4^e), les podiatres (13^e), les psychologues (17^e), les physiothérapeutes (23^e) et les optométristes (24^e).

Voilà une belle façon de promouvoir notre profession !

USURPATION DE TITRE

L'Ordre obtient une autre condamnation

Le 27 mars dernier, M^{me} Barbara Mazer a plaidé coupable à deux chefs d'infraction : un premier pour s'être attribué des initiales pouvant laisser croire qu'elle était ergothérapeute, soit les initiales « O.T. (c) », dans une présentation disponible sur Internet, et un second pour s'être laissé désigner sur un autre site Internet par un titre réservé aux membres de l'Ordre, soit le titre « occupational therapist », le tout alors

qu'elle n'était pas titulaire d'un permis valide à cette fin et n'était pas inscrite au Tableau de l'Ordre. M^{me} Mazer s'est vu imposer une amende de 600 \$ pour chacun de ces deux chefs, pour un total de 1 200 \$.

Cette condamnation porte à quatre le nombre de personnes ayant été reconnues coupables d'usurpation de titre depuis le début de l'année 2007.

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Téléc. : 514 844-0478 ■ www.oeq.org

Rédaction : Guylaine Dufour, Caroline Fortier,
Jacques Gauthier, Jean-Michel Nahas, Louise Tremblay

Graphisme : Mardigrafe

Tirage : 4 000 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ou la mention de produits et de services dans les textes ne signifie pas que l'OEQ les approuve ni qu'il s'en porte garant.

SERESPRO

Chef de file dans le placement spécialisé des professionnels de la réadaptation à Montréal et à travers le Québec.

SERESPRO

5601 rue Bélanger
Montréal (Québec) H1T 1G3
Téléphone : (514) 256-5011 poste 273
Sans frais : 1-877-251-0060
Télécopieur : (514) 251-7244
Courriel : information@serespro.com
Site web : www.serespro.com



" Je suis fière de travailler avec SERESPRO car je peux développer de nouvelles compétences dans plusieurs établissements renommés. "

Choisir la meilleure opportunité...

Nous vous offrons la possibilité de :

- :: Travailler dans la région de votre choix
- :: Diversifier vos expériences
- :: Développer votre réseau de contacts
- :: Obtenir un emploi permanent

Plusieurs opportunités d'emploi sont actuellement disponibles pour vous.. Avec Serespro, vous avez toujours le choix !

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente ci-dessous ses nouveaux membres. Nous les accueillons avec plaisir et fierté tout en leur souhaitant une carrière des plus florissantes !

Bissonnette Virginie	08-002	Lefrançois Amélie	08-022
Brasset-Latulippe Anne	07-216	Lévesque Caroline	08-024
Brombosz Vanessa Lee	08-005	Mitchell-Carvalho Morag	07-140
Butt Marryam	08-004	Morin Andrée-Ann	06-178
Gallat Marie-Josée	07-213	Parenteau Valérie	08-026
Giurleo Calogero	08-010	Poirier Jacinthe	08-027
Goulamhousen Leïla	08-011	Roy Frédéric	07-166
Graphos Patricia	08-012	Sauvé Véronique	08-001
Gravel Jean	06-220	Shokat Hilal	08-028
Ianni Lina	08-015	Tang Sio Cheong	08-029
Laforest Anne-Julie	08-018	Vallée Estelle	07-203
Larocque Mylène	08-020	Villeneuve Myriam	08-033
Lavoie St-Gelais Jolyann	08-021	Walker Erin	08-034

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Ostéopathie

En mars dernier, nous annonçons que l'Office des professions du Québec (OPQ) avait formé un comité d'experts chargé d'étudier la pertinence d'encadrer la pratique de l'ostéopathie par le système professionnel. L'OEQ avait alors souhaité qu'un ergothérapeute en fasse partie. L'OPQ a finalement décidé d'adjoindre à ce comité un ergothérapeute pratiquant l'ostéopathie. Lise Mongrain a été désignée par l'OPQ pour siéger au comité d'experts. Elle est ergothérapeute depuis 1983 et membre du Registre des ostéopathes du Québec depuis 2004.

De plus, l'OPQ a convenu que les ordres professionnels concernés, dont l'OEQ, devaient bénéficier d'une tribune pour faire valoir leur point de vue. Louise Tremblay, directrice des affaires externes et du développement de la profession, a été désignée pour représenter l'OEQ.

Merci aux ergothérapeutes qui ont répondu au sondage. Toutes ces informations sont précieuses pour connaître le profil de la pratique des ergothérapeutes dans le domaine de l'ostéopathie et ainsi être en mesure de se forger une opinion sur le besoin et le type d'encadrement professionnel requis.

RESSOURCES EXPRESS

Faciliter l'occupation II

L'Association canadienne des ergothérapeutes procédera au lancement du livre *Faciliter l'occupation : l'avancement d'une vision de l'ergothérapie en matière de santé, bien-être et justice à travers l'occupation* lors de son congrès national qui se tient du 12 au 14 juin 2008 à Whitehorse, au Yukon. Pour plus d'information, consultez le www.caot.ca.



Travaux de l'IRSSST

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail a publié un rapport intitulé *L'influence des représentations de la maladie, de la douleur et de la guérison sur le processus de réadaptation au travail*. L'étude, à laquelle a collaboré Marie-José Durand, erg., permet de situer l'importance de ces représentations sur la réadaptation et émet des recommandations quant au suivi à assurer pour les travailleurs atteints de troubles musculo-squelettiques. www.irrst.qc.ca

Source : *Bulletin InfoIRSSST*, vol. 6, n° 2.



La fondation pour les enfants - Le Choix du Président

Cette fondation a pour objectif de rendre plus facile le quotidien d'enfants aux prises avec une déficience physique ou intellectuelle et celui de leur famille. Elle offre un soutien financier direct afin de permettre une plus grande mobilité et une optimisation du milieu de vie des enfants pour favoriser leur indépendance. Pour en connaître davantage sur cette fondation, visitez le www.lechoixdupresident.ca et cliquez sur l'onglet fondation.



Réseau d'ergothérapeutes en oncologie

L'Association canadienne des ergothérapeutes offre aux ergothérapeutes qui exercent leur profession dans le domaine de l'oncologie de consulter une section de son site Web qui leur est dédiée afin qu'ils puissent créer des liens pour réduire leur sentiment d'isolement et rehausser le soutien entre collègues. Le Réseau canadien d'ergothérapeutes travaillant en oncologie vise aussi à offrir un lieu d'échange d'informations sur

les enjeux liés à la pratique et aux possibilités éducatives et de perfectionnement. www.caot.ca.

Source : *Bulletin électronique de l'Association canadienne des ergothérapeutes*, septembre 2007



Au volant de ma santé!

La Société de l'assurance automobile du Québec a récemment développé un programme destiné aux personnes âgées en vue de les sensibiliser et de les responsabiliser face à l'importance de conserver ou d'améliorer leur état de santé pour maintenir le plus longtemps possible une bonne capacité de conduire. Intitulé *Au volant de ma santé!*, ce programme est principalement constitué de rencontres qui abordent les sujets pertinents aux conducteurs âgés dont la préparation à la cessation de la conduite et les services de transport disponibles dans leur région. Information, consultez le www.saaq.qc.ca.

Vie de famille avec un enfant handicapé

Le Conseil de la famille et de l'enfance nous a récemment informés d'une publication intitulée *Tricoter avec amour. Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé*. Avec ce document, le Conseil dit avoir voulu examiner la vie de famille quand un enfant a d'importantes incapacités. Il a aussi voulu savoir ce qui facilite ou rend difficile la vie de famille avec un enfant handicapé. Pour consulter cette publication, visitez le www.cfe.gouv.qc.ca.



Programme Premier lien de la Société Alzheimer de Montréal

Le programme Premier lien vise à offrir à la personne souffrant de la maladie d'Alzheimer et à sa famille un accompagnement optimal, dès le


moment crucial du diagnostic. Le programme offre l'occasion à ces personnes de se joindre à un réseau d'entraide et d'apprentissage tout en leur permettant de demeurer chez elles le plus longtemps possible. Pour plus d'information, consultez le www.alzheimermontreal.ca.

CARNET D'ADRESSES WEB

Recherche d'emploi pour personnes handicapées

L'Association canadienne des centres de vie autonome et le Groupe financier Banque TD ont collaboré à la mise en ligne d'un site Web qui aide les personnes handicapées du Canada dans leur démarche pour trouver un emploi : www.vilrc.ca.

Source : www.guidesanteenligne.com, 18 décembre 2007



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Notre programme de formation est accrédité par la SOFEDUC. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1 200 heures. Chaque année d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six séminaires. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par le Registre des ostéopathes du Québec. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez-nous au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.

Prenez note







Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :


À Montréal

Le jeudi 22 mai 2008 et le lundi 25 août 2008 dans la salle 204 du Centre St-Pierre, 1212, rue Panet.

À Québec

Rencontre sur demande



CENTRE OSTÉOPATHIQUE DU QUÉBEC

FORMATION CONTINUE

Programme de formation continue de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Tous les détails figurent dans le programme de formation continue 2008-2009 de l'OEQ, disponible au www.oeq.org. On y trouve aussi le formulaire d'inscription, à faire parvenir à l'OEQ (accompagné du paiement), au 2021, avenue Union, bureau 920, Montréal (Québec), H3A 2S9.

Renseignements supplémentaires : Danielle Cloutier, 514 844-5778, p. 250; cloutierd@oeq.org.

Calendrier des activités données entre le 1^{er} septembre 2008 et le 1^{er} janvier 2009

Tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction	4 septembre et 16 octobre 2008; Québec 23 octobre et 4 décembre 2008; Montréal
Tenue de dossiers – Groupe ouvert uniquement aux ergothérapeutes travaillant en réadaptation professionnelle	25 septembre et 6 novembre 2008; Montréal
Tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction – niveau avancé	13 novembre 2008; Montréal
Gestion des mesures de contrôle (contention physique) : rôle de l'ergothérapeute	29 septembre et 17 novembre 2008; Montréal
Compétences et responsabilités professionnelles	12 septembre 2008; Québec 19 novembre 2008; Montréal
Mieux comprendre pour mieux intervenir : les résultats probants concernant la réadaptation motrice des personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC)	6 octobre 2008; Montréal 27 octobre 2008; Québec
Intervention de l'ergothérapeute auprès de personnes adultes ou âgées présentant des difficultés à s'alimenter	2 et 3 octobre 2008; Québec
Participation du personnel non-ergothérapeute à la prestation des services d'ergothérapie	5 novembre 2008; Québec
Pratique professionnelle : environnement légal et déontologie	10 et 11 novembre 2008; Montréal
L'aménagement domiciliaire actualisé : modèles théoriques, instruments d'évaluation et analyse de l'intervention en ergothérapie	24 et 25 novembre 2008; Montréal

Pour une liste plus complète, veuillez consulter le calendrier des activités de formation continue au www.oeq.org. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui offre la formation.

THÈME	LA DYSPHAGIE CHEZ L'ENFANT
Organisme	Clinique pédiatrique de dysphagie et d'ergothérapie
Dates et lieu	15, 16 et 17 septembre 2008; Auberge Universel, 5000 boul. Sherbrooke Est, Montréal
Coût	500 \$
Renseignements	mj.tessier@videotron.ca ; tél. : 514 235-5088
THÈME	EYESIGHT TO INSIGHT : VISUAL-VESTIBULAR ASSESSMENT AND TREATMENT
Organismes	Mary Kawar, MS, OTR/L et Carl Hillier, OD, FCOVD, formateurs
Dates et lieu	25 et 26 septembre 2008; Commission scolaire Lester B. Pearson, 1925 Brookdale, Dorval
Coût	450 \$
Renseignements	scampbell@lbsb.qc.ca ; tél. : 514 422-3000, p. 3236
THÈME	RÉADAPTATION NEUROLOGIQUE : ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE L'HÉMIPLÉGIE ADULTE
Organisme	(cours de base et avancé reconnu par IBITA et NDTA) Hôpital Villa Médica, Montréal
Dates	21 septembre au 7 octobre 2008 (cours de base) 17 au 19 septembre 2008 (cours avancé 2 ^e partie)
Coût	2 800 \$
Renseignements	isabelledejsardinsergo@hotmail.com ; tél. : 514 288-8201, p. 4627

THÈME	PECPA-2r (protocole d'examen cognitif de la personne âgée)
Organisme	Services d'expertise en psycho-gériatrie, enseignement et consultation (SEPEC)
Dates et lieux	PECPA 1 : 25 septembre : Montréal; 29 septembre : Québec PECPA 2 : 26 septembre : Montréal; 30 septembre : Québec PECPA 3 : 16 octobre : Montréal; 27 octobre : Québec Évaluation de l'inaptitude : 17 octobre : Montréal; 28 octobre : Québec PECPA 1, 2 et Évaluation : 160 \$ PECPA 3 : 170 \$ www.sepec.ca , info@sepec.ca ; tél. : 514 382-2206
Coût	
Renseignements	
THÈME	L'APPROCHE D'INTÉGRATION SENSORIELLE UTILISÉE EN RÉADAPTATION : IMPACT SUR LES HABITUDES DE VIE
Organisme	Impact des troubles sensoriels sur l'alimentation (journée optionnelle) Clinique pédiatrique de dysphagie et d'ergothérapie
Dates	6 et 7 octobre 2008; 3, 4 et 5 novembre 2008; 1 ^{er} et 2 décembre 2008; journée optionnelle le 3 décembre 2008
Coût	950 \$ (7 jours); 1 050 \$ (8 jours)
Renseignements	mj.tessier@videotron.ca ; tél. : 514 235-5088
THÈME	PHYSICAL WORK PERFORMANCE EVALUATION (PWPE) ou Évaluation des capacités fonctionnelles du travail
Organisme	ERGO SCIENCE; Nancy Hughes
Dates et lieu	3, 4 et 5 octobre 2008; Clinique Logikergo, 8020 Boul. Métropolitain Est, Montréal
Coût	1 625 \$ min. 5 inscriptions – coût peut diminuer jusqu'à 1 545 \$ selon le nombre d'inscriptions
Renseignements	Carine Ringuette-Champagne; tél. : 514 353-6080
THÈME	DROITS ET PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES AYANT DES INCAPACITÉS : ASSURER UNE SOCIÉTÉ POUR TOUS
Organisme	21 ^e Congrès mondial de RI Québec 2008
Dates et lieu	25 au 28 août 2008; Centre des congrès de Québec, Ville de Québec
Renseignements	www.riqbec2008.org ; www.rigolbal.org ; Claire.Dumont@irdpq.qc.ca ; tél. : 418 529-9141, p. 6910
THÈME	LES FACTEURS PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL : DE LA CONNAISSANCE À L'ACTION
Organisme	Troisième conférence internationale ICOH-CIST
Dates et lieu	1 ^{er} au 4 septembre 2008; Québec
Renseignements	www.icoh-wops2008.com
THÈMES	COLLOQUE « LES SOINS DE LONGUE DURÉE, UNE PASSION » TROUBLES COGNITIFS : DU DOMICILE AU CENTRE D'HÉBERGEMENT (volet II)
Organisme	Centre d'expertise sur la santé des personnes âgées et des aidants
Date et lieu	3 octobre 2008; Centre de conférence Mont-Royal, Montréal.
Renseignements	www.iugm.qc.ca ; expertise.iugm@ssss.gouv.qc.ca ; tél. : 514 340-2800, p. 3145; téléc. : 514 340-2107
THÈME	XIV^e COLLOQUE AQRP – RÉTABLISSMENT ET CITOYENNETÉ DANS L'ESPACE FRANCOPHONE
Organisme	Association québécoise pour la réadaptation psychosociale
Dates	8 au 10 octobre 2008
Renseignements	aqrp@qc.aira.com ; tél. : 418 842-4004
THÈME	34^e CONGRÈS DE L'AQETA
Organisme	Association québécoise des troubles d'apprentissage
Dates et lieu	25 au 28 mars 2009; Saint-Jean-sur-Richelieu
Renseignements	www.aqeta.qc.ca ; info@aqeta.qc.ca
THÈME	CONGRÈS DE L'ACE : S'ENGAGER DANS LA RÉALISATION D'OCCUPATIONS SAINES : PARTENAIRES POUR LE CHANGEMENT
Organismes	Collaboration : Association canadienne des ergothérapeutes et Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario
Dates et lieu	3 au 6 juin 2009; Ottawa
Renseignements	www.caot.ca ; 1 800 434-2268, poste 228

Consultez le site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec – www.oeq.org – à la page « Formation continue » de la section réservée aux membres afin d'obtenir le calendrier mis à jour hebdomadairement. Vous y trouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession. La publication de l'information de cette page ne signifie pas que l'OEQ approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant.



FDMT Enterprises

2211 de la Métropole
Longueuil, Qc J4G 1S5
Téléphone : 450-321-5500
Sans frais : 1-866-465-0559
Télécopieur : 450-321-5503
Salle de montre :
lundi au vendredi de 9h à 16h

www.fdmnt.ca

Solutions et outils sensoriels !

Produits sensori-moteur,
oraux-moteur et
développementaux

